



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

DÉLÉGATION ZONALE SNIPAT SUD-OUEST

RÉFORME DES AMPLITUDES HORAIRES LE SNIPAT NÉGOCIE ET OBTIENT !

Jeudi 19 septembre 2024, une délégation du SNIPAT, composée de votre déléguée départementale Patricia DARNAUD et de Véronique CATHALA-AMIRAULT, secrétaire zonale, a rencontré le DZPN, Monsieur REYMOND, ainsi que la D3S, Madame ABREU.

En prévision du CSA du 15 octobre prochain, un des sujets de cette audience était pour le moins « brûlant » puisqu'en vue d'une harmonisation à la suite de la réforme, **il était question de modifier l'amplitude horaire de la plage fixe de l'après-midi** passant d'un régime 14h30 – 16h30 au lieu de 14h00 – 16h00 pour les services de la « petite zone ».

Nous avons échangé sur l'importance que ces « 30 petites minutes » qui représentent pour nombre d'entre vous une réelle plus-value pour votre journée et notamment pour honorer des rendez-vous médicaux, aller chercher un enfant à l'école, etc.

Bref, tous ces petits moments qui rythment nos vies quotidiennes.

**APRÈS DE LONGS ET FRUCTUEUX ÉCHANGES,
MONSIEUR LE DIRECTEUR ZONAL NOUS A ENTENDU
ET A VALIDÉ LA POURSUITE DES PLAGES FIXES ET VARIABLES
DANS LEUR MODÈLE ACTUEL.**

Nous tenons à le remercier pour sa qualité d'écoute et d'humanisme.

**LES NOTES DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA « PETITE ZONE »
SERONT CORRIGÉES DANS CE SENS AVANT DIFFUSION.**

LE SNIPAT NE LÂCHE RIEN !

